

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SEMUR EN BRIONNAIS

Rue des Ebaulais

71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

Tel : 03 85 25 86 47 / Fax : 03 85 25 87 59

e-mail : contact@ccsemur.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 OCTOBRE 2019 A VARENNE L'ARCONNCE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept octobre, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de communes du canton de Semur en Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Varenne L'Arconce, salle des fêtes, sous la présidence de M. André MAMESSIER

Date de la convocation du conseil communautaire : 10 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 27

Etaient présents : M. Charles VERNAY – M. Christophe ROBIN – M. Georges MATHIEU – M. Daniel VINCENT – Mme Agnès DURIX – Mme Isabelle LAGOUTTE – M. David CORDEIRO – Mme Sandrine LIEVRE – M. Pierre DURIAU – M. Henri MOLIERE – M. Jean-Claude BURLOT – Mme Claire GAGET – M. Louis LAROCHE – M. Pierre AUVOLAT – M. Jean-François PEGUET – M. Jean MORIN – Mme Renée AUCAGNE – M. André MAMESSIER – M. Philippe CORNELOUP – Mme Brigitte BARATHON – M. Robert BAJARD – Mme Anne NEYRAND – M. Jean-Marc ALAMARTINE – M. François BACIAK – M. Jacques BLANCHARD – M. Jean-Paul LAMOTTE – M. Jean-Paul RICHARD.

Absents excusés : M. Bernard CHERVIER — M. Jean Louis FEUILLAND – M. Yann REMILLER – Mme Marie Laure HAYE – M. Jean Charles MARTIN – M. Robert BAYON

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LIEVRE

André MAMESSIER ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et remercie la commune de Varenne L'Arconce pour l'accueil et la mise à disposition de la salle. Il remercie également la presse pour sa présence.

M. Jean-Paul LAMOTTE, maire de Varenne L'Arconce, souhaite une bonne réunion à tous.

Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint (27 présents), le conseil peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la réunion du 23 septembre 2019 à Sarry, transmis préalablement aux délégués, est approuvé à l'unanimité.

Décisions modificatives :

Sur proposition du Président, le Conseil valide à l'unanimité les décisions modificatives aux budgets annexes « SPIC énergie renouvelable » et « marché aux bestiaux » et au budget principal. Ces DM prennent en compte comptablement les effets du réaménagement des 2 emprunts.

1) Pour le budget annexe « SPIC Energie renouvelable » :

Code		Libellé	DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011		Charges à caractère général	
	6156	Maintenance	-6 198,00
	627	Frais de dossier ligne trésorerie	2 312,00
TOTAL		Chapitre 011	-3 886,00
	66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 232,40
	6688	Autres charges financières	204 566,00
TOTAL		Chapitre 66	228 798,40
TOTAL		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	224 912,40

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
74		Subventions communauté de communes	15 000,00
TOTAL		Chapitre 74	15 000,00
	757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	5 346,40
TOTAL		Chapitre 75	5 346,40
	796-042	Transfert de charges financières	204 566,00
TOTAL		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	224 912,40

Code		Libellé	DM
DEPENSES INVESTISSEMENT			
	166	Refinancement de dette	944 120,00
TOTAL		Chapitre 16	944 120,00
	4817-040	Pénalités renégociation de la dette	204 566,00
TOTAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 148 686,00

RECETTES INVESTISSEMENT			
040		Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	1641	Emprunts	204 566,00
TOTAL		Chapitre 040	0,00
	166	Refinancement de dette	944 120,00
TOTAL		Chapitre 16	1 148 686,00
TOTAL		RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 148 686,00

2) Pour le budget principal :

Code	Article	Libellé	DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011		Charges à caractère général	
	60632	Fournitures de petit équipement	-5 000,00
TOTAL		Chapitre 011	-5 000,00
65		Autres charges de gestion courante	
	65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	-5 000,00
	6574	Subventions aux associations	-5 000,00
TOTAL		Chapitre 65	-10 000,00
67		Charges exceptionnelles	
	67441	Subventions aux SPIC	15 000,00
TOTAL		Chapitre 67	15 000,00

3) Pour le budget annexe « Marché aux bestiaux » :

Code	Article	Libellé	DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011		Charges à caractère général	
	615	Entretiens et réparations (équilibre)	6 981,00
	627	Frais de dossier (3889+130)	4 019,00
TOTAL		Chapitre 011	11 000,00
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	6688	Autres charges financières	344 120,00
TOTAL		Chapitre 042	344 120,00
66		Charges financières	
	66111	Intérêts réglés à l'échéance	-11 000,00
TOTAL		Chapitre 66	-11 000,00
TOTAL		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	344 120,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	796	Transfert de charges financières	344 120,00
TOTAL		Chapitre 042	344 120,00
TOTAL		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	344 120,00

Code	Article	Libellé	DM
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
040		Opérations d'ordre de transfert entre section	
	4871	Pénalités de renégociation de la dette	344 120,00
TOTAL		Chapitre 040	344 120,00
20		Immobilisations incorporelles	
	205	Concessions et droits similaires, licences, logiciels	16 800,00
TOTAL		Chapitre 20	16 800,00
21		Immobilisations corporelles	
	2183	Matériels informatiques (projet marché)	12 600,00
TOTAL		Chapitre 21	12 600,00
16		Emprunts et dettes assimilées	
	1641	Emprunts en euros	-14 500,00
	166	Refinancement de la dette	1 588 196,00
TOTAL		Chapitre 16	1 573 696,00
TOTAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 947 216,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
13		Subventions d'investissement	
	1312	Région	23 400,00
	1331	DETR	-8 500,00
TOTAL			14 900,00
16		Emprunts et dettes assimilées	
	166	Refinancement de la dette	1 588 196,00
TOTAL			1 588 196,00
040		Opérations d'ordre de transfert entre section	
	1641	Emprunt en Euros	344 120,00
TOTAL		Chapitre 040	344 120,00
TOTAL		RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 947 216,00

Ouverture d'une ligne de trésorerie sur le budget principal :

Sur proposition du Président, le conseil, à l'unanimité, valide l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget principal.

Il retient l'offre de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté, avec les conditions suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Taux : T4M + une marge de 0,80%.
- Paiement des intérêts : annuel
- Frais de dossier : 0,10%

Indemnité de conseils au Receveur :

Le Conseil approuve à l'unanimité le versement, au titre de l'année 2019, de l'indemnité de conseil et de préparation des budgets au bénéfice de Mme la Receveur de Marcigny.

Définition de l'intérêt communautaire :

Le Conseil est informé des échanges en cours avec la Sous-préfecture sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaires et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

La table d'orientation située à Briant ne peut pas être considérée comme un équipement culturel. Sans équipement d'intérêt communautaire, la compétence doit revenir aux communes.

Pour acter cela, une modification statutaire est nécessaire. Les communes devront délibérer dans un délai de 3 mois après la notification de la délibération communautaire approuvant cette modification.

Approbation du programme d'actions 2019-2021 et du projet de territoire du SMEVOM :

Le conseil approuve à l'unanimité le programme d'actions 2019-2021 du SMEVOM.

Il prévoit notamment la mise en place du tri des biodéchets dans la nouvelle usine d'AUTUN et la mise en place progressive à compter de 2022 de l'extension des consignes de tri.

Renouvellement des conventions de collectes :

Le conseil approuve à l'unanimité le Contrat territorial proposé par Ecomobilier et la convention avec La Collecte Médicale pour la collecte des DASRI.

Conventions de mise à disposition du quai de transfert de Chambilly à la CCSB :

Le conseil approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition du quai de transfert de Chambilly par la CC de Marcigny, pour une durée de 5 ans, à compter du 01/01/2019.

Décisions du Président

Sans objet.

Questions diverses :

- Le Conseil prend connaissance du courrier du Président du Conseil départemental sur le déploiement du Très Haut débit. Suite à la conclusion d'un partenariat avec le secteur privé, les collectivités ne seront plus sollicitées pour le financement du THD. Cela représente une économie de 784 050 € pour la CCSB.
- Le conseil donne un avis favorable à la commande de 500 bacs 120l dans la perspective de la suppression progressive des bacs 660l à compter du 01/01/2020

- RGPD : le DGS informe de la réception des éléments à remplir dans le cadre du RGPD. Une réunion avec l'ensemble des secrétaires de Mairie sera organisée dans les prochaines semaines pour définir la méthode de travail.

COMMISSION TOURISME :

Isabelle LAGOUTTE rappelle que la date limite de retour des éléments pour le calendrier 2020 est fixée au jeudi 24 octobre. La CC les transmettra à l'imprimeur le 25/10.

Elle informe également que les préconisations de restauration et d'entretien du petit patrimoine et les palettes de la charte chromatique seront intégrées au prochain bulletin d'informations communautaires, distribué en fin d'année. L'ensemble de la population aura donc connaissance de tous ces éléments.

Isabelle LAGOUTTE indique que M. AUBAGUE et M. MATHIEU ont été élus respectivement aux présidences du SYDRO et au Syndicat des Eaux du Brionnais suites aux démissions de V. DE LA CELLE.

COMMISSION PLUI - COMMUNICATION :

David CORDEIRO indique que le prochain numéro de « Regards Brionnais » comprendra 4 pages d'informations communautaires. Il demande aux présidents de commission de lui transmettre leurs articles dès que possible. Les préconisations d'entretien du petit patrimoine et les palettes de la charte chromatique seront insérées dans des petits livrets.

Le PV de synthèse des observations de l'enquête publique du PLUI a été remis à la CC ce jour. La collectivité doit apporter ses premières réponses d'ici le 30/10. Une réunion de travail Maires et référents PLUI est prévue sur ce point le 24/10 à Saint Christophe en Brionnais. Une cinquantaine d'observations ont été recueillies au cours des 12 permanences des commissaires enquêteurs, ou reçues par courrier ou mail.

Les modifications du dossier arrêté suite aux avis des PPA et observations de l'enquête publique seront validées lors de la conférence intercommunale du 18/11 et l'approbation du PLUI est prévue le 02 décembre.

COMMISSION MARCHE AUX BESTIAUX :

JF PEGUET fait part des derniers chiffres de l'activité du marché : ils sont soutenus en termes d'animaux vendus, mais les cours restent difficiles. D'autre part, les derniers tests du nouveau logiciel, qui ont eu lieu ce jour, ont montré qu'il reste encore pas mal de points à améliorer avant sa mise en service, espérée pour le 1^{er} marché 2020.

Le tournage du film « Les Dévorants » est prévu la semaine 44.

JF PEGUET évoque aussi la gouvernance du marché. La dernière réunion du conseil d'administration a validé la mise en place d'un « comité de suivi », composé de P. AUVOLAT, P. DURIAU, G. MATHIEU et C. VERNAY. JF PEGUET les remercie pour leur implication. Ce comité a comme mission de l'accompagner dans la gestion du marché. Ce comité assurera aussi un soutien auprès du nouveau directeur lorsqu'il sera recruté (des candidatures ont été reçues et sont en cours d'étude). Les recrutements sur les postes de comptables et de secrétaire ne sont pas simples ; une démission enregistrée sur la comptabilité (nouveau recrutement à prévoir). Les conditions de travail, notamment les mercredis, ne facilitent pas les candidatures.

P. AUVOLAT évoque la visite du marché par le comité de suivi, ce mercredi. Elle a permis de mieux appréhender le fonctionnement et de pointer certains dysfonctionnements (organisation, personnels). La gestion d'un marché est loin d'être simple : beaucoup de choses à superviser en même temps, caractères difficiles des utilisateurs, tensions régulières, mauvaises habitudes prises, ... Selon lui, c'est toute l'organisation qui est à reprendre. C'est indispensable qu'un directeur puisse être recruté rapidement.

Il regrette que la commission « acteurs du marché » proposée l'an dernier pour accompagner le Président et le directeur ne se soit jamais réunie. Cela aurait, peut-être, permis d'éviter la situation actuelle.

André MAMESSIER répond que la gestion de l'affaire Charveyron a empêché tout recrutement d'un directeur, faute de réserves financières suffisantes. Il reconnaît que cette affaire a occupé énormément de temps, au détriment du fonctionnement quotidien du marché.

COMMISSION AGRICULTURE ET COMMISSION ACTION SOCIALE :

Pas d'actualités particulières pour ces 2 commissions depuis la dernière réunion du conseil communautaire.

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Daniel VINCENT fait part des informations suivantes :

- La campagne de broyage s'est bien passée. Même si beaucoup de corps plastiques et métalliques ont été retirés du tas avant le broyage (problème de contrôle des dépôts), le broyat est de bonne qualité pour être utilisé en litière. Avec la sécheresse de ces 2 dernières années, faire un broyage avant l'été apparaît nécessaire pour réduire le risque d'incendie.
- L'étude d'optimisation des bacs 660l avance bien et sera terminée dans les délais prévus. D. VINCENT remercie les délégués communaux pour leur excellent travail. Environ 70% des bacs de regroupement seront supprimés le 01/01/2020, ce qui laisse espérer des effets notables sur les tonnages d'OM.
- Les premiers chiffres de la collecte des cartons d'emballage sont satisfaisants.
- L'objectif 2019 de réduction des tonnages d'OMM est en bonne voie de réalisation. Sur les 9 premiers mois de l'année, la quantité d'OM collectée est en baisse de près de 10%. Pour mémoire : 962 tonnes collectées en 2018 – 900 espérées cette année.
- Grâce à une bonne communication, la suppression de la collecte des bacs non conformes ou des sacs déposés au sol, en vigueur depuis le 01/09/2019, a été bien acceptée par les habitants (peu de réclamations signalées). Les mêmes bases de communication devront être mises en place pour informer les habitants concernés par la suppression des bacs 660l en janvier prochain.
- La campagne de pesée à l'EPHAD de Semur est en cours.
- Un travail de définition des procédures de réparation des colonnes PAV endommagées a été effectué, pour consolider au mieux les colonnes. COVED prendra en charge les réparations des dégradations faites sur les colonnes par leurs chauffeurs lors des collectes du mois d'août.
- La prochaine réunion du SMEVOM aura lieu le 22/10/2019.
- La prochaine formation compostage aura lieu le samedi 26 octobre.

Pierre DURIAU demande où les pneus usagés peuvent être déposés ? Si les pneus sont changés par un professionnel, ce dernier a l'obligation de les orienter vers les filières spécialisées. Pour les autres pneus, localement, SECAF a ouvert une déchetterie industrielle à VOUGY où ils sont acceptés.

INFORMATIONS DES COMMUNES :

FLEURY-LA-MONTAGNE : les travaux sur le réseau d'assainissement sont terminés.

LIGNY-EN-BRIONNAIS : un appartement T2 est à louer. Une antenne de téléphonie mobile sera installée sur la commune en décembre.

MAILLY : les travaux de restauration de l'église ont été inaugurés samedi 21/09, en présence de nombreux officiels. Belle cérémonie. L'adressage sera terminé d'ici la fin de l'année.

SAINT JULIEN DE JONZY : les travaux d'aménagement du bourg sont bientôt terminés.

SEMUR-EN-BRIONNAIS : la chaussée de la Grande Rue sera entièrement refaite semaine 47, en même temps que celle de la rue de la Chenale à Marcigny. La circulation sur la départementale sera totalement coupée, des déviations seront mises en place.

VARENNE L'ARCONCE : le Maire signale la présence de dépôts importants d'immondices sur un terrain agricole. La commune a mis des bacs 660l à la disposition du propriétaire pour qu'il évacue ces dépôts. Sans succès et face aux plaintes reçues, le Maire a demandé à l'employé communal d'évacuer une partie des déchets.

La séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le 02 décembre Briant.

ALAMARTINE Jean-Marc	AUCAGNE Renée	AUVOLAT Pierre
BACIAK François	BAJARD Robert	BARATHON Brigitte
BAYON Robert Excusé	BLANCHARD Jacques	BURLOT Jean-Claude
CHERVIER Bernard Excusé	CORDEIRO David	CORNELOUP Philippe
DURIAU Pierre	DURIX Agnès	FEUILLAND Jean-Louis Excusé
GAGET Claire	HAYE Marie-Laure Excusée	LAGOUTTE Isabelle
LAMOTTE Jean-Paul	LAROCHE Louis	LIEVRE Sandrine
MAMESSIER André	MARTIN Jean-Charles Excusé	MATHIEU Georges
MOLIERE Henri	MORIN Jean	NEYRAND Anne
PEGUET Jean-François	REMILLER Yann Excusé	RICHARD Jean-Paul
ROBIN Christophe	VERNAY Charles	VINCENT Daniel

